

Rappel des règles d'attribution

Diplôme d'honneur :

6 ans de Dirigeant au sein d'un club ou secteur
ou 3 ans comme Administrateur au sein du Comité Départemental

Médaille de Bronze :

La personne doit être bénéficiaire du diplôme d'honneur depuis au moins 3 ans.
Dirigeant depuis 10 ans au sein du club/secteur
ou administrateur au sein du comité départemental depuis 5 ans
ou Administrateur au sein de l'ex-ligue/comité régional depuis 4 ans.

Médaille d'Argent :

La personne doit être bénéficiaire de la médaille de BRONZE depuis au moins 5 ans.
Dirigeant depuis 10 ans au sein du club/secteur
ou administrateur au sein du comité départemental depuis 5 ans
ou Administrateur au sein de l'ex-ligue/comité régional depuis 6 ans.

Médaille d'Or :

La personne doit être bénéficiaire de la médaille d'ARGENT depuis au moins 5 ans.
Cette personne a poursuivi ses activités de dirigeant depuis l'obtention de la médaille d'ARGENT
et préciser l'activité actuelle.

Mérite national :

La personne doit être bénéficiaire de la médaille d'OR depuis au moins 10 ans.
Cette personne a des activités de dirigeant au sein de la Fédération depuis au moins 25 ans et
préciser l'activité actuelle.

But d'or :

Il est attribué de manière exceptionnelle par la Chancellerie et remis sauf demande contraire lors du Congrès National.

Pour toutes questions sur la chancellerie, n'hésitez pas à envoyer un mail à jacques.petanque@orange.fr ou contacter par téléphone au 06.86.17.84.56